

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 13 janvier 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 13 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-Achâtel était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLAS, Maire.

Etaient présents :

Stéphane NICOLAS, Alain HERBIET, Maryse DESARCE, Cécile PIAZZA, Xavier MARI, Jean-François NICOLAS, Frédérick COLSON, Virginie KOSCHER, Sandrine DOYEN.

Absent excusé : Bertrand SIMONIN.

Secrétaire de séance : Sandrine DOYEN.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1°) Adhésion de la commune de Tragny au SMASA.

Le maire expose aux membres du conseil municipal la volonté de la commune de Tragny, par délibération du 15 juillet 2019 d'adhérer au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval pour le transfert de la compétence « assainissement ».

Par délibération du 13 décembre 2019, l'assemblée générale du comité d'administration a validé l'adhésion de la commune de Tragny au SMASA.

Après en avoir délibéré, avec 1 voix contre (S. Doyen), 3 abstentions (C. Piazza – F. Colson – M. Desarce) et 5 voix pour, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Tragny au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval.

2°) Intégration du SIE de Flocourt-Tragny-Thimonville au Syndicat des Eaux de Verny.

Le maire expose aux membres du conseil municipal que, par délibération en date du 11 avril 2019, le SIE de Flocourt-Tragny-Thimonville a émis le souhait d'être adhérent au SMIE Verny afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Eau ».

Lors de son assemblée du 29 novembre 2019, le comité directeur du SMIE de Verny a approuvé l'adhésion du SIE de Flocourt-Tragny-Thimonville.

Après cet exposé, s'interrogeant sur l'état actuel du réseau pouvant éventuellement engendrer des coûts impactant le prix du m³ d'eau, le conseil municipal, dans cette incertitude, **s'oppose** à l'adhésion du SIE de Flocourt-Tragny-Thimonville au SMIE de Verny avec 8 voix contre et 1 pour (X. Mari).

3°) RPQS 2018.

Après en avoir débattu, suite à l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par le SMASA pour l'exercice 2018, 5 conseillers se sont abstenus sur la validation du RPQS (F. Colson - C. Piazza - X. Mari - S. Doyen - J.F. Nicolas) et 4 ont validé le rapport (S. Nicolas - A. Herbiet - V. Koscher - M. Desarce).

4°) Subvention à l'association des Restaurants du Cœur.

Suite à la demande formulée par le président de l'association départementale des Restaurants du Cœur le conseil municipal, après en avoir débattu, avec 2 abstentions (J.F. Nicolas - S. Doyen) et 7 voix pour, décide de subventionner pour la somme de 100 € l'association départementale des Restaurants du Cœur de Moselle-Ouest.

Divers :

- Monsieur Troper, forain, a présenté à nouveau une demande pour l'installation de ses manèges à l'occasion de la fête patronale en août prochain. Cette demande sera soumise également aux membres de l'AFR afin de connaître leur positionnement sur cette demande.
- Un devis d'un montant de 8 770 € HT (10 524 € TTC) a été présenté par l'entreprise SADE concernant la réfection du réseau EU/EP et du revêtement devant la mairie et la salle communale.
- L'application Panneau Pocket est opérationnelle et sera mise à la disposition des habitants, ce qui à terme, remplacera les informations distribuées dans les boîtes aux lettres.
- Compte-rendu par Xavier Mari sur les travaux suite à la fuite d'eau survenue, par le toit, dans le logement communal situé au-dessus de la mairie. Des devis de réparation ont été demandés.
- Le maire informe que des travaux de fauchage seront réalisés par la société Remond sur les chemins communaux.
- Sailly-Achâtel fait partie des communes qui seront recensées cette année, à partir du 16 janvier jusqu'au 16 février prochains.
- Sandrine Doyen explique que l'étang a été acheté par le pisciculteur qui l'exploite. L'étang est classé en zone ZNIEF1 et il n'est pas possible de préempter. Le maire regrette de ne pas avoir été averti de cette acquisition.
- Remerciements de Stéphane Nicolas à l'ensemble de son équipe municipale pour tout le travail accompli tout au long du mandat, en faisant également le bilan des travaux accomplis.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS